

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 AVRIL 2011 - 19H00

**Présents** : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, M. CHAPTARD Michel, M. GIRARD Guillaume, Mlle MAZIER Maryvonne, Mme ALVES Laurence, M. PHILIPPE Didier, M. GREGORIO Francisque, Mme MEGE Isabelle, M. FRANCISCO Alvaro, Mme ROSSIGNOL Nicole, M. POUILLET Marcel.

**Excusés** : Mme REINICHE Jacqueline (procuration à Mr ESTIER), Mme ARRIETA Marie-Claude (procuration à Mme LONCHAMBON), Mr RAFALCO Thierry (procuration à Mr DUGOURD), Melle NANAI (procuration à Melle MAZIER), Mr BEDABOUR Lionel (procuration à Mr CHAPTARD), Mr FOURNIER Benoît.

Mme Jacqueline LONCHAMBON a été élue secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 25 mars 2011 est adopté sans remarque par le Conseil Municipal.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance.

\*\*\*\*\*

### **Vote du budget 2011 :**

Le Maire fait le point sur le budget 2011. En raison de la diminution des taux de Manzat-Communauté, fortement demandée par les élus des Ancizes-Comps, la Commune peut augmenter dans les mêmes proportions les siens et les fixer à : Taxe d'Habitation 8,23 %, Foncier Bâti 5,00 %, Foncier Non Bâti 21,15 %.

Ce qui fera bénéficier d'une augmentation de recettes de 66 641 € sur le budget 2011. Manzat-Communauté attribue une compensation de 503 194 € ainsi que les sommes représentant les participations au SDIS de 67 306,68 € et à la Mission Locale de 3834 €. (*Note : le taux du Foncier Non Bâti sera revu à la réunion du conseil municipal du 27 mai, car il doit être aligné sur la Taxe d'Habitation*)

Le budget de l'atelier-relais a un excédent de 10 655 € qui est reversé au budget principal et correspond aux loyers versés par la Société AMTA jusqu'en 2015.

Les recettes totales seront de l'ordre de 1 635 848 €.

Les principaux investissements seront pour les travaux de réhabilitation de la décharge de fougères, le PLU, des achats de terrain, des travaux sur les bâtiments communaux et la réfection et l'entretien de la voirie.

La contribution DGF de 189 656 € est plus élevée qu'en 2010 (177 561 €) mais semble bien inférieure aux autres communes du canton alors qu'elle aurait dû être réévaluée depuis l'entrée en intercommunalité et la baisse importante du potentiel fiscal de la Commune. Les services fiscaux ont été saisis afin de fournir des explications.

Le Maire évoque la cession du bâtiment Batisse à Manzat-communauté pour créer la Maison de la Musique. Le Conseil Municipal souhaite une cession onéreuse, sur la base de l'estimation du Service des Domaines alors que Manzat-Communauté demande une cession gratuite.

La participation de la commune au SIRB est la plus importante de toutes les communes du syndicat. Le Maire évoque la nécessité d'une réflexion sur les difficultés du SIRB et le manque de recettes pour des investissements nécessaires. Il souhaite étudier un éventuel partage des propriétés aux communes concernées ou une intégration du syndicat et des actifs dans une communauté de communes.

Le budget assainissement dégage un excédent de 23 067 € et s'équilibre à 63 093 € en fonctionnement et à 87 451 € en investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour adopter les budgets 2011 de la commune, assainissement et atelier-relais.

**Subventions associations :**

Le Conseil Municipal a décidé de verser aux associations les subventions suivantes :

- Foyer Rural	(fonctionnement)	1 500 €
	(Diacomédie)	2 000 €
- Section Voir et Savoir	(fonctionnement)	1 000 €
- Comité de jumelage les Ancizes/St Georges	fonctionnement)	1 000 €
- C.O.S. du Canton de Manzat	(fonctionnement)	5 908 €
- Conscrits des Ancizes-Comps	(organisation fête)	1 500 €
- Prévention Routière	(exceptionnelle)	120 €
- Centre d'Orientation et d'Information	(exceptionnelle)	100 €
- Prix de la Résistance	(exceptionnelle)	100 €
		-----
	TOTAL	13 228 €

Les crédits seront prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif 2011.

Pour les autres associations, l'attribution interviendra à la remise des comptes-rendus budgétaires respectifs.

**Subvention à l'école primaire pour la classe de mer :**

Le Conseil Municipal a décidé de fixer la subvention pour la classe de mer de l'Ecole Primaire du 14 au 17 juin 2011 à 5329 €, soit 73 élèves à 73 €. Toutes les classes partent en voyage. Les crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget Primitif 2011.

**Travaux :**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement de l'opération concernant la réhabilitation de la décharge de Fougère.

Le vendredi 22 avril, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour ouvrir les plis concernant les travaux de réhabilitation et la mission SPS sécurité protection de la santé.

Les choix seront faits à la Commission d'Appel d'Offres du 17 mai 2011.

**Droits de préemption urbain**

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain suite aux déclarations d'intention d'aliéner portant sur les parcelles :

- AY n° 537 d'une superficie de 1980 m<sup>2</sup> vendue 25 740 € par les Consorts BAUDUIT à M. et Mme Yoan ROSSE.
- AN n° 190 d'une superficie de 3030 m<sup>2</sup> vendue 27 740 € par Mr Bernard MONTBOBIER aux Aciéries des Ancizes.

**Acquisition de parcelles de terrain à Comps :**

Le Conseil Municipal accepte la cession par Monsieur ROUGIER à l'euro symbolique des parcelles de terrain BC 447 et 451, situées le long du chemin communal dans le village de Comps, et une partie de la BC 449 formant un accès aux parcelles enclavées à l'arrière de la propriété. Cette acquisition sera réalisée par acte notarié, dont les frais d'acte seront à la charge de la Commune et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir.

**Vente d'une parcelle de terrain au Lotissement Le Bourg :**

Le Conseil Municipal accepte de vendre à Mr et Mme LEYRIT-BARSSE le dernier lot du Lotissement le Bourg n° 24 d'une superficie de 900 m<sup>2</sup> environ (à définir par le géomètre) au prix de 12,50 € TTC le m<sup>2</sup>. Cette cession sera effectuée par acte notarié dont les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs et le Maire sera autorisé à signer l'acte à intervenir.

**Aménagement foncier de ST Priest des Champs :**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet d' aménagement foncier agricole et forestier sur un périmètre de 3421 ha dans la commune de St Priest des Champs.

**Délégation de signature pour permis de construire :**

Le Maire est l'architecte chargé de constituer le dossier le permis de construire de Mr et Mme LAFAY. Le Conseil Municipal autorise donc le Maire à donner délégation de signature à Mme Jacqueline LONCHAMBON, adjointe, pour signer le permis de construire.

**Contrat de travail saisonnier au camping :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de travail des agents d'accueil du Camping municipal, qui fonctionnera du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.

**Tarifs du bar du camping saison 2011 :**

Le Conseil Municipal approuve les tarifs des produits servis au bar du camping

## 1) Boissons :

- Café	:	1,00 €,
- Sirops (grand verre)	:	1,50 €,
- Sirops (verre moyen)	:	1,00 €,
- Coca et jus de fruits	:	2,00 €,
- Vin ordinaire rouge, rosé, blanc (verre)	:	0,50 €,
- Vin supérieur rouge/blanc/kir (verre)	:	1,00 €,
- Demi, Apéritifs (Martini, Manzana, Suze), Whisky	:	2,00 €,
- Apéritifs (Ricard)	:	2,00 €,
- Whisky/coca	:	2,50 €.

## 2) Produits du Snack :

- Pizzas, Croque-Monsieur, Ailes de poulets, Quiches (unité)	:	2,50 €,
- Frites (barquette)	:	1,50 €,
- Bloc de glace (unité)	:	0,50 €,

## 3) Glaces (unité) :

- Rocket	:	1,50 €,
- Cornetto, Soft, Solero	:	2,00 €,
- Magnum	:	2,50 €,

## 4) Confiserie (unité) :

- Bonbon	:	0,50 €.
----------	---	---------

**Tarifs longue durée des HLL saison 2011 :**

Pour répondre à des demandes de location longue durée de la part d'employés venant travailler sur les chantiers locaux, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs longue durée des HLL :

Location par semaine pour un séjour continu d'un mois et plus : 160,00 € T.T.C., hors juillet et août.

**Contrat de balayage SEMERAP :**

Le Conseil Municipal approuve et autorise le Maire à signer la convention de balayage avec la SEMERAP, qui prend effet au 1<sup>er</sup> mai 2011, pour un an renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder une durée totale de cinq (5) ans.

Le montant de la prestation annuelle s'élève à 5 660,00 € hors TVA pour un kilométrage annuel balayé de 128,64 kilomètres, avec une fréquence de passage de 6 fois par an.

**Centre d'enfouissement des déchets ménagers :**

Le SICTOM Pontaugur – Pontgibaud demande le soutien du Conseil Municipal au VALTOM chargé de mettre en œuvre le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés du Puy-de-Dôme et le projet VERNEA. Il demande également que Clermont-Communauté accepte par solidarité les déchets ménagers des autres collectivités. Le Conseil Municipal ne souhaite pas délibérer pour le moment.

**Correspondant défense :**

Le Conseil Municipal accepte le remplacement de Mr Michel Chaptard, désigné Correspondant Défense en charge des questions de défense, par Monsieur Marcel Pouillet, qui a déclaré accepter cette fonction.

**Mise en place de la Télé numérique :**

Manzat-Communauté, sollicitée par le Groupement d'Intérêt Public France Télé Numérique missionné par l'Etat, organise une session de formation « Tous au numérique » le 03 mai à 14h00 à Manzat, afin de fournir des informations concrètes sur le passage au tout numérique et répondre aux questions des habitants. Mr Marcel Pouillet donne son accord pour y participer.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.